



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17047232

de

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE **21 MARS 2017**

Greffe
Le Greffier

N° d'entreprise : **0429.086.230**

Dénomination

(en entier) : **ETABLISSEMENTS BAUDOUIN DECAMPS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Wilmart, 3 à 6200 Châtelineau**

Objet de l'acte : Démission/Nomination de mandats d'administrateurs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2016 :

"(...) Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission de sa fonction d'administrateur de :

-Monsieur Baudouin DECAMPS, domicilié à 6280 Gerpinnes, rue du Clerc 24.

Cette démission prend effet ce jour.

L'assemblée le remercie pour la façon dont il a exercé sa fonction.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder au remplacement de Monsieur Baudouin DECAMPS et appelle à cette fonction pour une durée de 6 ans, la société anonyme « SOMAVAL » dont le siège social est situé à 6220 Fleurus, Rue des Sources 14, RPM Mons-Charleroi – division Charleroi, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0661.905.828.

Conformément à l'article 61, §2 du Code des Sociétés, la société anonyme « SOMAVAL » désigne Monsieur Baudouin DECAMPS, en qualité de représentant permanent pour exercer le mandat d'administrateur au sein de la S.A. « ETABLISSEMENTS BAUDOUIN DECAMPS » au nom et pour le compte de la société « SOMAVAL ».

La société « SOMAVAL », valablement représentée par Monsieur Baudouin DECAMPS, intervenant aux présentes, accepte le mandat.

Ce mandat est rémunéré.

Pour autant que de besoin, l'assemblée ratifie les actes posés par la SA « SOMAVAL » dans le cadre de son mandat d'administrateur depuis le 1er septembre 2016 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne procuration à Monsieur Jean-Philippe WEICKER, Legal Advisor auprès de la société civile à forme de SCRL «BDO Legal», et à Madame Alice DOPPAGNE, Senior, auprès de la société civile à forme de SCRL «BDO Conseils Fiscaux» avec pouvoir d'agir séparément et pouvoir de substitution, aux fins d'accomplir les formalités de publication du présent procès-verbal aux annexes du Moniteur belge.

Les mandataires sont autorisés à effectuer toutes les démarches utiles pour assurer la bonne fin de ces formalités, signer tout document, faire toute déclaration et généralement faire le nécessaire (...).

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 décembre 2016 :

"(...) Première résolution :

Le conseil prend acte de la démission de sa fonction d'administrateur-délégué de :

-Monsieur Baudouin DECAMPS, domicilié à 6280 Gerpinnes, rue du Clerc 24.

Cette démission prend effet ce jour.

Le conseil le remercie pour la façon dont il a exercé sa fonction.

Deuxième résolution

Le conseil décide de nommer en qualité d'administrateur-délégué, la SA « SOMAVAL » ayant son siège social à 6220 Fleurus, Rue des Sources 14, RPM Mons (division Charleroi), numéro d'entreprise 0661.905.828, représentée par Monsieur Baudouin DECAMPS en qualité de représentant permanent.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



L'administrateur-délégué disposera, en cette qualité, du pouvoir de représentation de la société, en justice et dans les actes.

L'administrateur-délégué disposera de la signature sociale pour toutes les opérations journalières, sans limitation de sommes.

L'administrateur-délégué pourra :

- Représenter la société à l'égard des administrations publiques.
- Réceptionner tous les courriers, pièces et paquets, même recommandés ou assurés et en donner la décharge.
- Représenter la société dans toutes les procédures judiciaires ou arbitrales, tant en qualité de requérant que de défendeur, traiter tous les actes, prendre toutes les mesures nécessaires relatives à ces procédures, recevoir tous les jugements judiciaires et les faire exécuter.
- Tout ceci, avec pouvoir de délégation.

Le Conseil nomme pour l'avenir, la S.A. « SOMAVAL », en qualité de Présidente du Conseil d'administration.

La S.A. « SOMAVAL », valablement représentée par Monsieur Baudouin DECAMPS, accepte cette délégation de pouvoirs.

Pour autant que de besoin, le Conseil ratifie les actes posés par la S.A. « SOMAVAL » dans le cadre de sa délégation à la gestion journalière à compter du 1er septembre 2016 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Le conseil donne procuration à Monsieur Jean-Philippe WEICKER, Legal Advisor auprès de la société civile à forme de SCRL «BDO Legal», et à Madame Alice DOPPAGNE, Senior, auprès de la société civile à forme de SCRL «BDO Conseils Fiscaux» avec pouvoir d'agir séparément et pouvoir de substitution, aux fins d'accomplir les formalités de publication du présent procès-verbal aux annexes du Moniteur belge.

Les mandataires sont autorisés à effectuer toutes les démarches utiles pour assurer la bonne fin de ces formalités, signer tout document, faire toute déclaration et généralement faire le nécessaire. (...)"

Pour extrait conforme,

Déposés en même temps :

- Un exemplaire original du PV de l' AGE du 23.12.2016
- Un exemplaire original du PV du CA du 23.12.2016

Jean-Philippe Weicker,
Mandataire